



Harmonisation du statut des Joueurs Formés Localement



Sommaire

1. Réglementation FFBB
2. Réglementation LNB
3. Convention de délégation FFBB/LNB
4. Suppression du critère de nationalité
5. Les extra-communautaires
6. Incidences et questions

1) Réglementation FFBB

ART. 410 RG : Définition des couleurs de licence sur la base d'un critère de nationalité (= appartenance ou non à un pays affilié à FIBA Europe) :

- **Ressortissants FIBA Europe : Licence Verte ou Jaune**
- **Ressortissants Hors FIBA Europe : Licence Orange ou Rouge**

Blanc	Joueur mineur
Vert (JEFL)	Joueur ressortissant FIBA Europe ayant : - <u>4 ans de licence FFBB entre 12 et 21 ans</u> OU - exclusivement licencié en France
Jaune	Joueur ressortissant FIBA Europe ne répondant pas aux critères ci-dessus
Orange	Joueur non ressortissant de FIBA Europe ayant : - 7 ans de licence FFBB dans un club français OU - 4 ans consécutifs de licence FFBB dans un même club français
Rouge	Joueur non ressortissant de FIBA Europe ne répondant pas aux critères ci-dessus

2) Réglementation LNB

ART. 130 :

Un joueur sera considéré comme « formé localement » s'il a été licencié et a participé aux compétitions pendant au moins 4 saisons sportives dans un club affilié à la FFBB entre l'âge de 12 et 20 ans inclus

JFL	Joueur justifiant de 4 ans de licence FFBB et de participation aux compétitions entre 12 et 20 ans inclus
JNFL	Joueur ne répondant pas à ces conditions

3) Convention de délégation FFBB/LNB

Précision et renforcement du dispositif de Joueur Formé Localement notamment par une démarche d'harmonisation des statuts de JEFL (FFBB) et de JFL

Différences entre les deux réglementations :

FFBB	LNB
Critère de nationalité	Pas de critère de nationalité
4 ans de licence FFBB	4 ans de licence FFBB et de participation aux compétitions
12 et 21 ans inclus	12 et 20 ans inclus
Exclusivement licencié en France	/

4) Suppression des couleurs de licence et incidences

A compter de la saison 2018/19

Suppression des couleurs de licence dans les règlements FFBB

- Conformité avec le droit de l'Union Européenne et la position du Défenseur des Droits
- 1^{ère} étape indispensable à l'harmonisation des deux statuts FFBB/LNB

Evolution des règles de participation dans les championnats

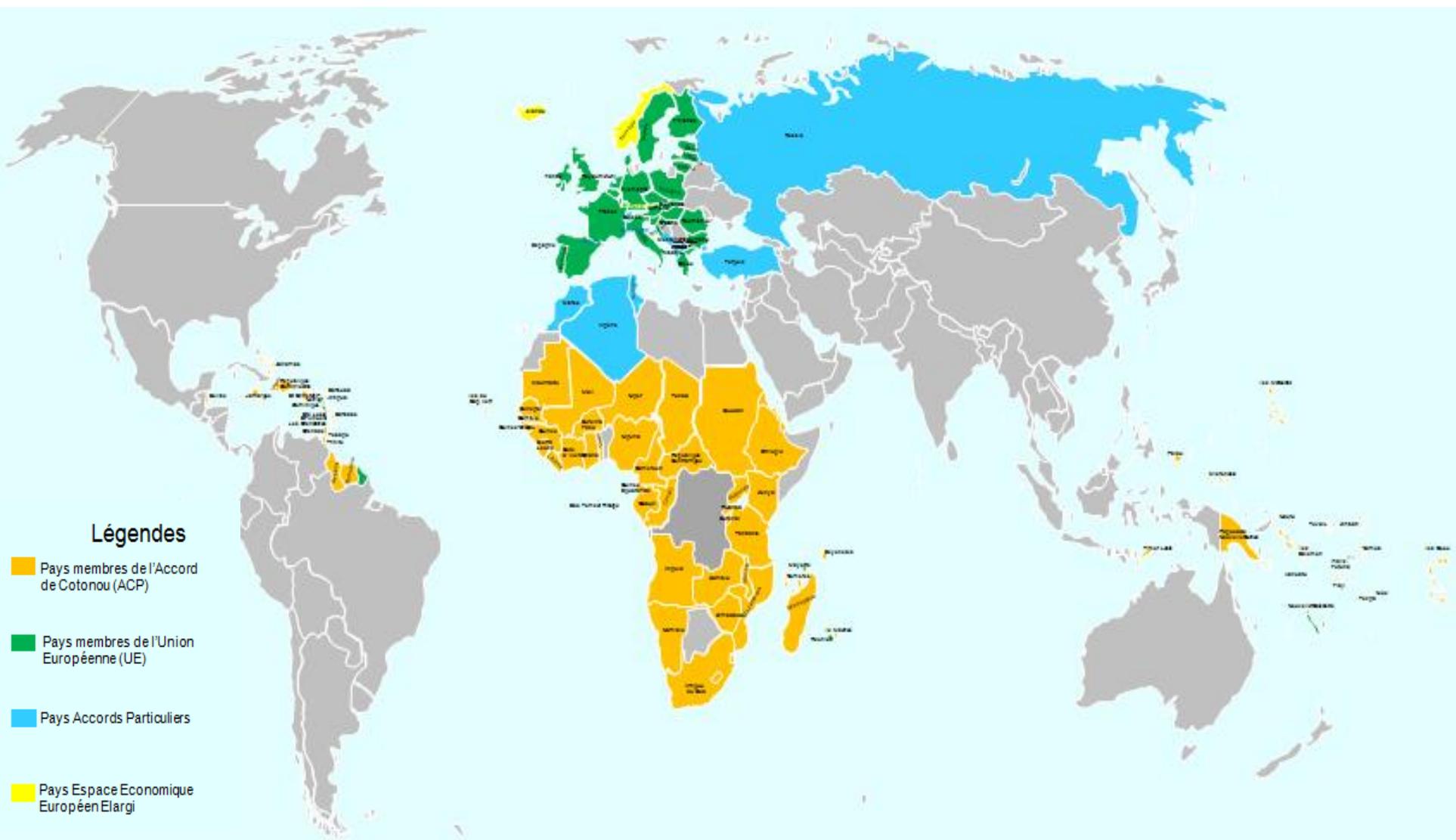
- Pas de limite pour les mineurs et les JFL
- Possibilité de limiter le nombre de JNFL (dans les compétitions ou sur la feuille de marque)
- Possibilité d'encadrer la participation des JNFL extra-communautaires

Réflexions avec la LNB sur les conditions d'attribution du statut

- Période d'âge de référence
- Participation aux compétitions
- Notion d'exclusivement licencié en France
- ...

5) Carte des pays UE, Accords UE et Cotonou

Pays bénéficiant d'accords permettant de librement circuler et travailler sur le territoire français



6) Incidences et questions

NM1

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	3		2		2		1		1		1
	Orange (ON)*	0	O	0	O	1	O	1	O	0	O	2
	Rouge (RN)*	0	U	1	U	0	U	1	U	2	U	0

**les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division*

NF2 et NM3

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	2		0		1		1		0		0
	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1	OU	1
	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1		1

**les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division*

Pour 2018/2019

Couleurs de licences autorisées (nb maximum)	Blanc (= mineurs)	Sans limite
	Vert (= JFL)	Sans limite
	Jaune (= JNFL)	A déterminer dans chaque division
	Orange (= JNFL extra-communautaires)	A déterminer dans chaque division



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com